



Songeons

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230207-2023_010-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS
SEANCE DU 7 FEVRIER 2023**

Délibération n° 2023_010

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février 2023 à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Mmes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Dorothée GARNIER, Catherine GAMICHON-NOËL, Mrs Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Sylvain CUYER

Absents avec pouvoir : Cédric DEMARCY, donne pouvoir à Jean-Claude BAGUET, Murielle CAILLEUX donne pouvoir à Sylvain CUYER.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES	AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :	15
	EN EXERCICE :	15
	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION :	15

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2023

Objet de la Délibération : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV) propose de constituer un groupement de commandes permanent avec ses communes membres afin de permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achats visée à l'article 2 de la convention ci-annexée t d'optimiser les procédures de passation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes permanent pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Jean-Claude BAGUET